

Compétitivité, Solidarité : Pour une Coopération Européenne de la Recherche et de l'Innovation (CERI)

Table des Matières

1.	Pourquoi une CERI? Eléments de diagnostic	2
2.	Qu'est-ce que je propose ? La CERI, une vision politique	3
3.	Quel périmètre d'action?	4
3.1.	Mise en commun des moyens consacrés à la recherche et au développement.	4
3.2.	Mise en commun des moyens consacrés à l'innovation industrielle et à la ré-industrialisation.	5
3.2.1.	Soutien à l'innovation industrielle	5
3.2.2.	Réindustrialisation et solidarité dans la mondialisation.....	5
3.3.	Un espace économique unifié pour les entreprises industrielles innovantes	6
3.3.1.	Un brevet commun	6
3.3.2.	Un statut juridique commun	7
3.3.3.	Des éléments de fiscalité communs	7
3.4.	Un espace unifié de mobilité pour les chercheurs et les étudiants	7
3.4.1.	Liberté de carrière et 'transférabilité' des droits	7
3.4.2.	Statut du chercheur	8
3.4.3.	Fonds d'aide à la mobilité	8
3.4.4.	Equivalence des diplômes et échanges universitaires	8
4.	Quels membres potentiels?	9
5.	Quel budget?	10
5.1.	Un impôt européen sur les sociétés	10
5.2.	Une 'TVA européenne'	10
5.3.	Une 'pollutaxe' européenne.....	11
6.	Quels mécanismes institutionnels?	11
6.1.	Fonctionnement institutionnel	11
7.	Quels écueils, quelles critiques?	12
7.1.	Trop ambitieux, trop lointain, pas concret.....	12
7.2.	Personne ne suivra.....	12
7.3.	Encore une 'usine à gaz'	12
7.4.	Les eurocrates se mêlent de recherche et d'innovation	12

Données macroéconomiques de la zone Euro:

Pays: Belgique, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Slovénie, Portugal et Finlande (+Chypre et Malte en 2008, +Slovaquie en 2009).

Population: ~317 millions d'habitants

PIB: ~8000 milliards d'Euros (PIB/habitant: ~25 240 Euros)

Croissance: (2006) 2.7%, (2007) 2.6%, (2008) 2.3%

Taux de chômage: 7.7%

Taux d'emploi: 64.5%

Inflation: 1.6%

Dépenses intérieures brutes consacrées à la Recherche et au Développement: 1.86% du PIB

Part du commerce intra-zone Euro: ~50%

1. Pourquoi une CERI? Eléments de diagnostic

- Le secteur industriel, c'est 40% de la richesse de la France, 30% de la population active, 80% de notre effort de recherche et 80% de nos exportations. Loin d'avoir disparu, l'industrie reste le moteur du dynamisme économique. Mais ce moteur cale: plus de 400.000 emplois industriels ont disparu en France depuis fin 2001, 70.000 en 2006, idem pour 2007. Depuis 2002, nous perdons environ 200 emplois industriels par jour.
- La cause de ce décrochage n'est pas un problème de demande mais de compétitivité de l'offre. Alors que la consommation des ménages français a progressé de 21% sur les 5 dernières années, la hausse de la production industrielle n'a été que de 1% (contre +41% pour les importations). Le déficit de la balance commerciale (plus de 30 milliards d'Euros pour 2007) a un impact négatif sur la croissance qui varie entre 0.4 et 0.8 points par an.
- Au plan européen, tous les pays de la zone Euro sont confrontés aux mêmes contraintes structurelles dans la mondialisation: libéralisation et ouverture des marchés, montée en puissance des pays émergents, dumping social, fiscal, environnemental, financiarisation du capitalisme. Et la force de l'Euro face au dollar américain, yuan chinois et yen japonais.
- Certains pays, notamment l'Allemagne, réussissent mieux que la France face à ces défis. Mais cette réussite s'explique par la mise en place de stratégies non coopératives dites de 'désinflation compétitive' (compétitivité-prix), dont le succès à court terme se fait au détriment des partenaires européens et du long terme.
- *A contrario*, les stratégies coopératives à l'échelle européenne ne fonctionnent pas aujourd'hui, faute de moyens et de réelle volonté politique. Le 'meilleur' exemple est celui de la stratégie dite de Lisbonne, échec patent. **L'effet de levier 'Europe'**, c'est-à-dire la valeur ajoutée des synergies et solidarités européennes, est très gravement sous-exploité. Pire, l'Europe semble aujourd'hui vécue comme une contrainte plus que comme un atout.
- A terme, des politiques de compétitivité-prix basées sur la réduction du coût du travail ne permettront pas de résister à la pression des pays émergents. Quelques points de baisse des cotisations patronales ne compenseront pas l'écart salarial entre la France ou l'Allemagne et la Chine. Il est également vain –et assez arrogant- de s'imaginer que ces pays ne rattraperont pas rapidement leur 'retard' technologique.
- Seule la compétitivité 'par le haut', c'est-à-dire par l'innovation, peut donc générer une croissance durable à la fois riche en emplois et en revenus. Ne pas investir massivement dans l'innovation, c'est risquer la mort de notre tissu industriel et la récession économique.
- Mais n'oublions pas l'autre volet de l'analyse: ne pas s'engager sur la voie de la coopération et de la solidarité (coopération avec nos partenaires européens qui sont confrontés aux mêmes défis que nous, solidarité pour aider ceux qui subissent les délocalisations), c'est continuer de se priver de l'effet de levier 'Europe' et poursuivre dans la spirale actuelle des égoïsmes nationaux, de la régression sociale et environnementale.

2. *Qu'est-ce que je propose ? La CERI, une vision politique*

- Ni les délocalisations, ni la désindustrialisation ne sont une fatalité. La précarité n'est pas l'hygiène de vie de la mondialisation.
- Entre récession économique et régression sociale-écologique, le chemin d'une croissance durable passe par une stratégie qui conjugue **innovation, compétitivité et solidarité**. Une politique industrielle volontariste que seule la puissance publique est capable de mener.
- Cette stratégie doit répondre aux grands enjeux du siècle que sont notamment l'environnement, l'énergie, la santé, les technologies de l'information.
- Elle doit être ambitieuse et réellement européenne. Ambitieuse, car sans moyens conséquents on restera dans le saupoudrage actuel. Réellement européenne, car il est absurde et inefficace de vouloir régler seul des problèmes communs. Aujourd'hui, l'action publique en matière industrielle est concentrée sur les niveaux national et régional. L'Europe est notre avenir, ayons donc le courage de dire que c'est l'échelon européen qui doit être prioritaire.
- Le volontarisme politique est à l'origine de l'Union européenne. Il est urgent de le réactiver. Avec la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), l'Europe s'est construite sur la mise en commun des moyens stratégiques pour rendre la guerre impossible et stimuler la coopération. Aujourd'hui la paix est là, mais la 'guerre économique' fait rage.
- L'innovation et la recherche sont à la guerre économique et à l'Europe d'aujourd'hui ce que le charbon et l'acier furent à la guerre militaire et à l'Europe d'hier. Dans le même esprit que les pères fondateurs, je propose donc la création d'une Coopération européenne de la Recherche et de l'Innovation (**CERI**), fondée sur 4 principes :
 1. La mise en commun des moyens consacrés aux projets de recherche et développement;
 2. La mise en commun des moyens pour l'innovation industrielle et la réindustrialisation;
 3. L'instauration d'un espace économique unifié pour les entreprises industrielles innovantes;
 4. L'instauration d'un espace unifié de mobilité pour les chercheurs et les étudiants.

3. Quel périmètre d'action?

3.1. Mise en commun des moyens consacrés à la recherche et au développement.

- Le financement des projets de recherche (publique et privée) est actuellement très morcelé. Les fonds publics viennent d'organismes locaux, régionaux, nationaux et européens. Cela induit un saupoudrage des moyens et une complexité croissante du système. Cette '**non-Europe**' a un coût, non seulement en termes de productivité de la recherche mais aussi en termes de crédibilité et d'attractivité à l'échelle internationale.
- Quelques exemples et chiffres actuels: en France, l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR; budget 2007: 825 millions d'Euros). En Allemagne, la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG; ~1.3 milliards d'Euros/an). Au niveau Européen, le 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD; ~5.5 milliards/an) qui inclut le nouveau Conseil Européen de la Recherche (ERC; ~300 millions en 2007).
- Je propose que les membres de la CERI mettent en commun leurs moyens pour créer un fonds CERI-européen de financement des projets de recherche et développement. **Moins de bureaucratie, plus de synergie.** A terme, ce fonds a vocation à remplacer ses équivalents nationaux, même si une période de transition doit être mise en place.
- Un calendrier de progression annuelle du fonds vers un objectif budgétaire (par exemple x% du PIB de la zone Euro) pourrait être arrêté dès la création de la CERI.
- En supposant que les 13 Etats-membres de la zone Euro participent à la CERI et contribuent, au départ, à hauteur de 500 millions en moyenne, le budget annuel serait de l'ordre de 6.5 milliards, soit plus que le PCRD européen actuel.
- Le fonds serait géré par une autorité unique et indépendante, exclusivement dirigée par la communauté scientifique. Un modèle de structure opérationnelle pourrait être celui du Conseil Européen de la Recherche, mais d'autres modèles plus autonomes vis-à-vis de la Commission européenne sont aussi envisageables. Les coûts de fonctionnement seraient strictement limités à un pourcentage du fonds (<5%).
- Le fonds financerait des projets de recherche fondamentale et appliquée, publique et privée (y compris des partenariats publics-privés), sur un modèle d'appels à projets. Un pourcentage minimal (15% par exemple) serait alloué au financement de projets portés par des PME.
- 4 grands axes stratégiques pourraient structurer le fond: environnement, énergie, santé, technologies de l'information. D'autres axes (espace, défense, nanosciences) sont envisageables, mais il paraît plus judicieux de limiter dans un premier temps le champ d'action pour éviter le saupoudrage.
- Une partie du fonds pourrait être utilisée comme fonds de mobilité pour les étudiants, post-doctorants et les enseignants-chercheurs (cf. Section 3.4.3).

3.2. Mise en commun des moyens consacrés à l'innovation industrielle et à la ré-industrialisation

- Il s'agit ici de mettre en place des instruments puissants de politique industrielle à l'échelle européenne. Deux modes d'action sont proposés: (i) un mode 'proactif' de soutien à l'innovation industrielle et (ii) un mode 'défensif' de soutien à la réindustrialisation et de solidarité aux victimes de la mondialisation.

3.2.1. Soutien à l'innovation industrielle

- Des outils nationaux et européens existent déjà. En France, l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII) apporte une aide financière (1 milliard d'Euros par an) à de grands projets, sous forme d'avances remboursables et/ou de subventions. OSEO est spécialisée dans les petites entreprises et gère trois métiers: soutien à l'innovation (ex-ANVAR), financement des investissements (ex-BDPME) et garantie (ex-SOFARIS). Au niveau européen, le Fonds européen d'investissement (FEI) fournit du capital à risque et sert de caution pour les institutions financières. Il gère également la majeure partie du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP; 300 millions en 2007).
- Je propose de mettre en commun les moyens nationaux consacrés aux projets industriels innovants. Ce fonds serait géré par une autorité unique, l'**Agence Européenne de l'Innovation Industrielle AEII**, qui pourrait être une extension d'entités européennes existantes (Agence exécutive du CIP, FEI) ou une nouvelle Agence, se substituant à terme à ses équivalents nationaux.
- Quatre outils financiers sont envisageables: subventions, avances remboursables, garanties financières et investissement en fonds propres.
- Les moyens doivent être focalisés sur des projets d'innovation industrielle proposés par les entreprises elles-mêmes, de dimension européenne ou multinationale. Comme pour la recherche et le développement (cf. Section 3.1), les axes à privilégier sont l'environnement, l'énergie, la santé et les technologies de l'information.
- Un pourcentage minimum d'utilisation du fonds (40% par exemple) doit être alloué aux PME, et plus spécifiquement aux entreprises industrielles de taille moyenne, celles pour qui le marché national ne suffit pas, qui bénéficient le plus des synergies à l'échelle européenne. Le fonds pourrait aussi se consacrer en priorité aux phases les plus risquées dans le développement d'une société innovante, comme par exemple la phase dite "d'amorçage".
- Les dispositifs de soutien à l'innovation décrits plus haut pourraient être assortis d'une clause dite du '**délocaliseur-payeur**': une entreprise industrielle qui a bénéficié des fonds de la CERI et qui délocalise ou se restructure en licenciant, alors qu'elle fait des bénéfices, devrait intégralement rembourser les fonds dont elle a profité.

3.2.2. Réindustrialisation et solidarité dans la mondialisation

- Il existe déjà un fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM; 500 millions d'euros par an), qui vise à aider ceux qui perdent leur emploi suite à des délocalisations ou des restructurations. Mais ce mécanisme, très récent, est mal financé.

- Dans une démarche politique similaire à celle qui a conduit au FEM, je propose de créer au sein de la CERI un **fonds de solidarité industrielle (FSI)**, qui financerait un soutien aux travailleurs licenciés dans le cadre de délocalisations ou de restructurations économiques.
- Les outils financiers du FSI doivent être très concrets, pour échapper à toute forme de clientélisme. J'en propose trois:
- **Assurance 'salaire/pouvoir d'achat'**: si la délocalisation/restructuration a pour conséquence un changement d'emploi associé à une baisse de salaire, le FSI finance une compensation égale à 50% de la différence entre le nouveau et l'ancien salaire, pendant deux ans.
- **Assurance 'salaire/formation'**: si la délocalisation/restructuration entraîne une perte d'emploi, le FSI finance pendant un an les frais de formations.
- **Aide à la mobilité**: si la délocalisation/restructuration oblige les employés à se déplacer pour travailler ailleurs, le FSI finance une somme forfaitaire équivalente à 2 mois de l'ancien salaire (4 mois dans le cas d'un déplacement à l'étranger).
- Le FEM est actuellement géré par la Commission européenne. Son activation suppose que la Commission prenne la décision politique d'initier une procédure auprès du Parlement européen et du Conseil sur un cas donné. Pour plus de réactivité et de cohérence, le FSI pourrait, au contraire du FEM, être géré directement par l'Agence Européenne de l'Innovation Industrielle mentionnée ci-dessus.

3.3. Un espace économique unifié pour les entreprises industrielles innovantes

- L'Europe propose déjà un environnement économique stimulant pour les entreprises industrielles, à travers le fonctionnement du marché intérieur et l'harmonisation des normes. Néanmoins, on peut faire beaucoup plus pour les entreprises innovantes, en mettant en place des mécanismes plus ambitieux de protection et de rétribution de l'innovation. L'effet de levier qu'induit une action concertée à l'échelle européenne sera d'autant plus fort si l'innovation est immatérielle, donc au coût marginal quasi-nul.
- Je propose trois axes concrets: création d'un brevet commun, instauration d'un statut juridique commun, et mise en place d'éléments de fiscalité communs.

3.3.1. Un brevet commun

- Le brevet est un excellent outil de protection/rétribution de l'innovation. Son effet économique est d'autant plus grand qu'il couvre un territoire plus vaste. Or, il n'y a pas aujourd'hui de réel brevet européen, pour deux raisons: le coût des traductions, et surtout la fragmentation juridique.
- En ce qui concerne les traductions, le système actuel a un coût de l'ordre de 3 fois supérieur à celui d'un brevet aux USA. Et au plan juridique, un 'brevet européen' actuel n'est en réalité qu'un 'faisceau' de brevets nationaux, qui mènent des vies indépendantes les unes des autres. Il n'y a donc ni harmonisation ni certitude juridique.

- Je propose qu'un des piliers de la CERI soit la mise en place d'un véritable brevet commun. Ce brevet doit être juridiquement unitaire et autonome, c'est-à-dire ayant les mêmes effets juridiques dans tous les Etats membres de la CERI. Il serait directement soumis à la juridiction communautaire.
- Puisque le coût des traductions est surtout un problème pour les PME, une alternative pourrait être d'utiliser une partie du fonds dédié à l'innovation industrielle (cf. Section 3.2.1) pour prendre en charge les traductions. Ce mécanisme existe déjà, par exemple, dans le domaine pharmaceutique, où l'Agence européenne des médicaments prend en charge les coûts de traduction des documents juridiques d'autorisation de mise sur le marché des produits innovants lorsqu'ils sont développés par des PME.

3.3.2. Un statut juridique commun

- La France a créé depuis 2004 un statut juridique pour les jeunes entreprises (PME) innovantes, assorti d'avantages de nature fiscale et économique.
- Je propose d'étendre ce statut à l'ensemble des jeunes entreprises innovantes de la CERI. Si certains des avantages (fiscaux par exemple) sont par définition spécifique à un pays donné car construits au regard d'un système national, une harmonisation partielle pourrait être réalisée en établissant des critères minimaux sur les instruments financiers communs à tous les Etats membres de la CERI (par exemple, une exonération totale de l'impôt sur les sociétés pendant trois ans).
- Je propose également d'inciter au développement de la recherche privée en instaurant, au sein de la CERI, un crédit d'impôt 'recherche' minimum, sur la base du modèle français.

3.3.3. Des éléments de fiscalité communs

- Sans harmonisation fiscale, au moins partielle, les Etats continueront de se livrer à une concurrence intra-européenne destructrice, qui favorise les stratégies de niche et le succès de court terme au détriment de la coopération et du long terme.
- Je propose donc de créer au sein de la CERI un plancher et une assiette communs pour l'impôt sur les sociétés –impôt sur lequel la concurrence fiscale se joue essentiellement. Cela revient à créer un 'serpent fiscal'.
- Cette proposition est probablement difficile à accepter directement pour certains Etats-membres. Une alternative pourrait être de proposer un calendrier de convergence (comme pour la mise en place du tarif extérieur commun dans les années soixante), faisant progressivement progresser le plancher à la hausse et le plafond à la baisse. Une autre solution pour rendre le 'serpent fiscal' plus acceptable politiquement pourrait consister à en limiter son application à certains domaines industriels.

3.4. Un espace unifié de mobilité pour les chercheurs et les étudiants

3.4.1. Liberté de carrière et 'transférabilité' des droits

- Une vraie Coopération européenne de la Recherche et de l'Innovation passe par la mise en place et le fonctionnement efficace d'un marché du travail véritablement unifié et fluide pour les personnels de recherche (publique et privée).

- Le frein majeur à la mobilité réside aujourd'hui dans la quasi-impossibilité de conserver dans un Etat d'installation les droits sociaux acquis dans un autre Etat-membre (en matière de santé, de retraites, de protection contre le chômage).
- Je propose que soit mis en place, au sein de la CERI, un cadre juridique assurant, d'une part, l'éligibilité de tout chercheur (par exemple toute personne possédant une thèse) aux postes de recherche publique disponibles dans tous les Etats membres de la CERI; et d'autre part la 'transférabilité' automatique des droits sociaux de retraite, santé et chômage.

3.4.2. Statut du chercheur

- Depuis la loi sur la recherche de 1999 existe en France un statut juridique du chercheur, qui autorise et facilite la mobilité de la recherche académique vers l'entreprise et vice versa. Ce statut permet notamment la création d'entreprises innovantes, la participation au capital de sociétés, l'implication dans des conseils d'administration, etc. Je propose de créer un statut similaire pour l'ensemble des chercheurs de la CERI.

3.4.3. Fonds d'aide à la mobilité

- La mobilité pose un certain nombre de problèmes pratiques: la langue, les formalités administratives, la recherche d'un logement. Cette mobilité est pourtant essentielle au développement de la recherche, à l'émulation et à l'interdisciplinarité.
- Je propose donc de créer un fonds d'aide à la mobilité, géré au niveau local mais financé par la CERI (par exemple via le fonds décrit dans la Section 3.1). Ce fonds pourrait financer des programmes d'apprentissage linguistique, l'aide à la recherche d'emploi ou les frais de déplacement liés à la mise en place d'un projet multicentrique qui requiert une mobilité importante. Il serait réservé aux étudiants post-doctorants et aux chercheurs qualifiés.

3.4.4. Equivalence des diplômes et échanges universitaires

- Un fonctionnement fluide du marché du travail demande une reconnaissance effective des systèmes d'éducation nationaux et des diplômes qui en résultent.
- Dans cette optique, je propose de mettre en place au sein de la CERI un système simple d'équivalence automatique des diplômes. Dans un premier temps, ce système pourrait être limité aux domaines thématiques et qualifications professionnelles qui ont une vocation industrielle particulière, comme les filières scientifiques et le diplôme de thèse.
- Afin de favoriser concrètement la coopération et jeter les bases d'un **réseau universitaire européen** d'excellence, je propose d'instaurer au sein de la CERI l'obligation, pour certains domaines à vocation industrielle comme les sciences de l'ingénieur ou les biotechnologies, d'effectuer au moins un an d'études dans l'enseignement supérieur d'un autre Etat-membre de la CERI.

4. *Quels membres potentiels?*

- La CERI est un projet ambitieux et concret. Une telle ambition impose d'être réaliste : pour des raisons à la fois économiques et politiques, la CERI est aujourd'hui impossible dans l'Europe à 27. Dans un premier temps, je propose donc de limiter la Coopération à un premier cercle regroupant tous les pays de la zone Euro qui souhaitent adhérer à ses principes.
- Au plan économique, il est clair que les locomotives de la CERI seraient l'Allemagne et la France. Mais des pays comme l'Espagne, l'Italie, la Finlande, les Pays-Bas et d'autres peuvent également jouer un rôle important en matière de recherche et d'innovation industrielle dans certains secteurs spécifiques.
- Il peut être critiquable de ne pas inclure dans la CERI le Royaume-Uni, voire la Suède, pays actifs en matière de recherche et d'innovation. En même temps, la CERI est une étape, ambitieuse et concrète, vers la coordination des politiques économiques. C'est l'embryon, dans un domaine clé, d'une véritable Europe politique. Elle ne peut se concevoir sans union monétaire.
- On pourrait aussi douter de la volonté de l'Allemagne d'intégrer une telle Coopération. Néanmoins, l'Allemagne -tout autant que la France- réalise la majorité de ses échanges au sein de l'Union européenne, et singulièrement dans la zone Euro. L'industrie allemande a donc grand intérêt à renforcer l'intégration économique de sa première zone d'échanges commerciaux. Cette intégration est précisément l'un des objectifs de la CERI.
- En outre, pourquoi l'Allemagne refuserait-elle d'intégrer une Coopération qui emporterait l'adhésion d'autres acteurs économiques dynamiques de la zone Euro telle l'Italie, l'Espagne ou le Benelux? Et peut-on imaginer un pays industriel majeur comme l'Allemagne dire 'non' au plus grand projet industriel que l'Europe ait jamais porté?
- Un argument historique, enfin : la création de la CECA s'est faite quelques années à peine après la seconde guerre mondiale. Peu d'observateurs, à l'époque, considéraient le contexte comme favorable. Et pourtant...

5. Quel budget?

- La CERI est fondée sur le refus des égoïsmes nationaux. En adhérant, les Etats doivent renoncer au calcul des contributions nationales et à l'argument du 'juste retour'. L'Europe n'est pas un jeu à somme nulle, surtout dans le domaine de l'innovation, c'est au contraire un tout qui vaut plus que la somme de ses parties. **La CERI ce n'est pas "I want my money back", c'est "I want my Europe back"**.
- La CERI constitue un approfondissement de l'intégration européenne. Il est donc logique et souhaitable que son financement par des contributions nationales soit complété, et à terme remplacé, par une ou des ressources propres réellement communautaires. La démarche suppose que ces ressources soient soumises à un contrôle démocratique.
- Le choix des ressources est autant politique qu'économique, plusieurs pistes sont envisageables. J'en propose trois ici, qui ne sont pas incompatibles entre elles: affecter à la CERI une fraction de l'impôt sur les sociétés ; créer une 'TVA européenne'; introduire une 'pollutaxe' sur les énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre.

5.1. Un impôt européen sur les sociétés

- Cette proposition consiste à affecter quelques points de l'impôt sur les sociétés à une contribution communautaire. Un argument majeur en faveur de cette option est qu'elle est cohérente avec l'idée d'harmonisation fiscale proposée en Section 3.3.3, qu'elle vient renforcer. Le calcul des 'contributions nationales' à partir de cet impôt serait très difficile, puisque une part importante serait versée par des sociétés multinationales.
- La création d'un impôt CERI-européen sur les sociétés permettrait également de mener une politique d'incitation fiscale en modulant son assiette et son taux en fonction d'objectifs politiques (environnement, recherche, rétribution du travail/capital etc.). Le parlement européen pourrait être l'instance en charge de la définition du taux et de l'assiette. Enfin, les coûts d'administration de l'impôt ne devraient pas être trop élevés.
- Un inconvénient de cette option est que son rendement est par définition dépendant de la conjoncture économique, avec des fluctuations relativement larges.
- Un point d'impôt sur les sociétés représente environ 0,1% du PIB européen, soit ~8 milliards d'euros dans la zone Euro. Trois points d'impôt sur les sociétés permettraient d'établir un début de budget CERI solide.

5.2. Une 'TVA européenne'

- La proposition consiste à affecter une partie des revenus de la TVA au budget de la CERI. Elle a l'avantage de ne pas modifier le taux effectif de la TVA dans les différents Etats-membres: théoriquement, elle est donc neutre pour le consommateur. Elle permet également de mettre à contribution les pays tiers qui commercialisent leurs produits dans la CERI. Enfin, son rendement est moins fluctuant que celui de l'impôt sur les sociétés car moins dépendant de la conjoncture économique.
- Néanmoins, cette option présente l'inconvénient de permettre assez facilement des calculs de contributions nationales et donc de 'juste retour', au contraire de la logique de solidarité sur laquelle est construite la CERI.

5.3. Une 'pollutaxe' européenne

- La proposition consiste à créer, à l'échelle de la CERI, une taxe sur certaines activités ou produits polluants. Outre un rendement solide et de faibles coûts d'administration, cette idée présente l'avantage de donner un signal politique fort en matière d'environnement, une des priorités stratégiques de la CERI. En outre, le pétrole et autres produits dérivés des énergies fossiles étant essentiellement produits à l'extérieur de la CERI, cette taxe mettrait à contribution les pays producteurs et pas les seuls Etats-membres.
- Cette proposition présente néanmoins deux inconvénients importants: à court terme, elle peut avoir un impact économique sur la compétitivité de certains secteurs industriels de la CERI; et à long terme, son rendement est amené à diminuer avec son succès!

6. Quels mécanismes institutionnels?

- D'un point de vue pratique, la CERI est clairement une 'coopération renforcée' comme l'est l'Euro ou Schengen.
- D'un point de vue juridique, la mise en place d'une coopération renforcée selon les règles communautaires, et même en tenant compte des modifications apportées par le Traité de Lisbonne, est difficile mais pas impossible. De nombreux critères doivent être remplis. Il faut un minimum de 9 Etats-membres; c'est ici envisageable. Il doit être établi que l'objectif politique de l'initiative est de renforcer l'intégration de l'Union européenne, et que cet objectif ne peut être atteint à 27; c'est clairement le cas pour la CERI. Enfin la CERI, conformément aux Traités, ne doit porter atteinte ni au marché intérieur ni à la cohésion économique, sociale et territoriale.

6.1. Fonctionnement institutionnel

- La CERI est un projet d'inspiration fédéraliste. La méthode communautaire doit être privilégiée par rapport à la méthode inter-gouvernementale. La méthode ouverte de coordination a également montré ses défauts dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, il ne serait pas judicieux de la reprendre ici.
- Le fonctionnement législatif de la CERI pourrait tout à fait s'appuyer sur les institutions existantes.
- En ce qui concerne le fonctionnement opérationnel, je préconise de 'minimiser l'entropie' en exploitant là aussi les structures existantes, en particulier les agences européennes (indépendantes ou exécutives: Conseil européen de la recherche, Agence exécutive pour le programme cadre de compétitivité et d'innovation etc.).

7. *Quels écueils, quelles critiques?*

7.1. *Trop ambitieux, trop lointain, pas assez concret*

- La CERI est effectivement une proposition ambitieuse. Le 'paquet' de mesures proposées dans cette note est une base de négociation. Toutes les mesures ne sont peut-être pas acceptables aujourd'hui, mais l'horizon doit être tracé. De la même manière, la plupart des mesures emblématiques de la construction européenne dans les années soixante ont été réalisées graduellement, en fonction d'un calendrier accordé par tous les partenaires.
- La CERI est extrêmement concrète. Certaines des mesures proposées (brevet commun, fonds de solidarité industrielle) auront des effets à très court terme.

7.2. *Personne ne suivra*

- L'ambition politique qu'incarne la CERI fait relativement consensus. S'il peut y avoir des divergences sur les modalités de mise en place, l'idée que l'Europe constitue le niveau pertinent pour développer des synergies en matière de recherche et d'innovation est très largement partagée.
- La CERI devrait aussi susciter l'intérêt d'un nombre important d'Etats-membres de la zone Euro.

7.3. *Encore une 'usine à gaz'*

- Il faut effectivement éviter que la CERI soit une nouvelle couche de bureaucratie, un niveau additionnel dans l'empilement peu efficace des structures de soutien à l'innovation.
- Les coûts administratifs de la CERI doivent être minimisés de manière très stricte, par exemple en fixant juridiquement un plafond (comme c'est déjà le cas pour le Conseil européen de la recherche par exemple).
- Dans la mesure du possible, les fonds et structures nécessaires au fonctionnement de la CERI doivent se substituer, et non pas se rajouter, aux équivalents nationaux. Cela ne peut se faire en une fois, mais selon un calendrier de transition.

7.4. *Les 'eurocrates' se mêlent de recherche et d'innovation*

- La CERI doit être construite de telle manière que les choix opérationnels détaillés (quels sujets de recherche subventionnés, quels projets industriels aidés?) sont le résultat d'une demande des opérateurs économiques eux-mêmes, stimulés par des appels à propositions. Ce modèle fonctionne avec succès pour OSEO ou le Conseil européen de la recherche.
- A l'inverse, les grands axes stratégiques (environnement, énergie, santé, technologies de l'information) doivent être définis au niveau politique.